

Session du 24 juin 2011

AVIS

relatif au

SCHEMA REGIONAL FORMATIONS, SANTE, SOCIAL ET TERRITOIRES

présenté par Mme Isabelle GRAFFE, au nom de la Commission n°2 "Santé – Social"

Entendue l'intervention de Mmes Christine POCHE (CFDT) et Sophie QUESNE RICHEL (CGT)

83 votants. Adopté à l'unanimité.

| | |
|---------------|-----------|
| Pour : | 83 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

1 UNE METHODOLOGIE D'ELABORATION RICHE D'INTERET

Les méthodes qui ont présidé à la construction du Schéma Régional Formations, Santé, Sociale et Territoires ont été particulièrement appréciées (démarche participative et volonté affichée de cohérence entre les trois schémas). La charte de l'alternance et des stages apparaît comme un outil transversal, dont les potentialités nourrissent les attentes en termes de réalisations.

Les fiches-actions sont d'autant plus attendues que les orientations générales sont ambitieuses.

Quelques points du schéma retiennent ici l'attention; soit qu'ils suscitent des interrogations quant aux modalités concrètes de mise en œuvre, soit qu'ils encouragent à un enthousiasme prudent.

2 LA DIFFICULTE A TROUVER DES STAGES : UNE REPONSE PARTIELLE

Si la désignation des maisons de santé comme lieux de stages est un principe à saluer, et si la charte régionale de l'alternance et des stages se présente comme un outil fédérateur, il subsiste des interrogations sérieuses sur le caractère suffisant de ces mesures, d'une part pour un rééquilibrage effectif entre la demande et l'offre de stages, d'autre part pour la prise en charge des stages. L'accès à ces derniers reste en effet limité par la difficulté à trouver des financements pour les gratifications des stagiaires.

Par ailleurs, le soutien de la Région à la fonction de maître de stage est certes un pas vers l'harmonisation des protocoles. Toutefois, il demeure des zones d'ombre quant aux modalités de la mise en œuvre de ce soutien aux maîtres de stage potentiels et de la facilitation des démarches des élèves-étudiants.

3 LES METIERS EN EVOLUTION : PROMOUVOIR LE DECLOISONNEMENT, GARANTIR LA LISIBILITE

Pour répondre aux besoins, plus que de créer de nouveaux métiers, il s'agit davantage d'adapter et de faire évoluer les métiers existants. Ce qu'il convient d'appeler les « métiers en évolution » réclame toujours un diagnostic précis des besoins sur les emplois indispensables dans les champs sanitaires et sociaux. Le programme d'observation/prospective semble l'envisager. Cependant, d'autres pistes concernant ces métiers

n'ont, hélas, pas été retenues. C'est le cas de la proposition de modules communs aux filières sanitaires et sociales, ou encore, de celle consistant à faire des maisons de santé des lieux d'accueil des professionnels de l'action sociale.

Si les métiers évoluent, les formations doivent, en conséquence, répondre à l'actualité des besoins : c'est tout le sens du « décloisonnement » donné par le conseil économique social et environnemental régional. Ce dernier espère que l'étude en cours apportera un éclairage sur les enjeux de formation autour du décloisonnement.

Il conviendra également de veiller à la lisibilité de l'offre de formation, par le renforcement de la qualité de l'information délivrée aux publics, notamment dans les lycées, viviers de recrutement.

4 LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : UN OUTIL MAJEUR ENCORE PERFECTIBLE

Dans un contexte de besoins croissants, la VAE est un outil capital pour l'accès à la qualification. En ce sens, les résultats de l'expérimentation en cours dans deux instituts de formation, à Nantes et à La Flèche, sont très attendus.

La mise en place d'outils accessibles à tous, et de supports pédagogiques adaptés à la population cible, sont véritablement indispensables, afin de ne pas créer de nouvelles exclusions. Par ailleurs, la communication, auprès des acteurs de terrain, sur la VAE et sur la revalorisation des métiers, notamment sur celui d'aide-soignant, apparaît également comme une nécessité. L'objectif est de restaurer l'attractivité des conditions d'exercice de ces métiers, dont on sait que la dégradation conduit à des abandons en cours de formation ou peu de temps après le début d'entrée en activité.

La sécurisation des parcours implique aussi un investissement particulier dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles afin de leur permettre d'accéder à ces formations.

5 LE GERONTOPÔLE : UNE GESTATION PROMETTEUSE

Beaucoup d'attentes s'expriment autour de l'avènement du gérontopôle. Ce nouvel organe est certes prometteur mais pas encore abouti. Aussi convient-il d'en faire réellement un outil régional, associant tous les acteurs et les publics concernés (CODERPA...).